

Mucapur-MP *No Change Service!*

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 27.02.2014

Date de la première version publiée
27.02.2014**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Mucapur-MP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéFabricant/Fournisseur : Schülke & Mayr AG
Sihlfeldstr. 58
8003 Zürich
Suisse
Téléphone: +41444665544
Téléfax: +41444665533
mail.ch@schuelke.com
www.schuelke.comPersonne de contact : Application Department HI
+49 (0)40/ 521 00 544
ADHI@schuelke.com
(Schülke France SARL: +33-0149698378)
(Schülke & Mayr AG: +41-444665544)**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145 (24 h)
Numéro d'appel d'urgence : +41444665544
+49 (0)40 / 52 100 -0**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Corrosion cutanée, Catégorie 1B	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Corrosif	R31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Irritant	R34: Provoque des brûlures. R37: Irritant pour les voies respiratoires.

Mucapur-MP *No Change Service!*

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015


Date de dernière parution 27.02.2014

Date de la première version publiée
27.02.2014

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	P260 Ne pas respirer les poussières. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. P305+P351+P338+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

6834-92-0 Metasilicate de sodium

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Étiquetage conformément au Règlement 648/2004: (>30% Phosphates, < 5 % tensioactifs non ioniques, < 5% agents de blanchiment chlorés)

2.3 Autres dangers

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

|| Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Mucapur-MP No Change Service!

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 27.02.2014

Date de la première version publiée
27.02.2014**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Nature chimique : Mélange avec les substances suivantes et des additifs non dangereux.

Composants dangereux

Nom Chimique	Index-Numéro No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Silicic acid, sodium salt	10213-79-3 229-912-9 01- 2119449811- 37-XXXX	C; R34 Xi; R37	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335	<= 60 %
1,3- dichlorohexahydro- 1,3,5-triazin-2,4,6-, sodium salt	613-030-01-7 51580-86-0 220-767-7	Xn; R22 R31 Xi; R36/37 N; R50/53	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH031	<= 5 %
Alkyl- polyéthylèneglykol- polybutylenglykoléther	120313-48-6 Polymer	Xi; R38 N; R50	Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400	<= 2,5 %

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Faire boire des petites quantités d'eau. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs
Traiter de façon symptomatique.

Mucapur-MP **No Change Service!**

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 27.02.2014

Date de la première version publiée

27.02.2014

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Mousse, Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

Risque spécifique de la substance ou du produit lui-même, de ses produits de combustion ou des gaz dégagés : Dérivés chlore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

voir section 8 + 13

Mucapur-MP *No Change Service!*

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 27.02.2014

Date de la première version publiée
27.02.2014**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les contenants : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Stocker au sec.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : aucun

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

aucun(e)

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

- Silicic acid, sodium salt : Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Inhalation, Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques, Valeur: 6,22 mg/m³
- Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Contact avec la peau, Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques, Valeur: 1,49 mg/m³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

- Silicic acid, sodium salt : Eau douce, Valeur: 7,5 mg/l
Eau de mer, Valeur: 1 mg/l
Effets sur les installations de traitement des eaux usées, Valeur: 1000 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Mucapur-MP *No Change Service!*

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 27.02.2014

Date de la première version publiée
27.02.2014

- Protection des mains : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
- Protection respiratoire : Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.
Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)
- Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: poudre
Couleur	: blanc
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: non déterminé
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non applicable
pH	: env. 12, Concentration: 5,00 g/l, 20 °C
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Pression de vapeur	: Donnée non disponible,
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: env. 800 - 900 kg/m ³
Hydrosolubilité	: > 50 g/l , 20 °C
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

Mucapur-MP *No Change Service!*

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 27.02.2014

Date de la première version publiée
27.02.2014**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la formation de poussière. Exposition à l'humidité. Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit**

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë: 4562 mg/kg, Estimation de la toxicité orale aiguë, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1
Toxicité aiguë par inhalation	: Estimation de la toxicité aiguë: > 50 mg/l, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Estimation de la toxicité aiguë: 4785 mg/kg, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit**

|| Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves., Méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit**

|| Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves., Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****Silicic acid, sodium salt:**

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. LLNA

1,3- dichlorohexahydro-1,3,5-triazin-2,4,6-, sodium salt:

Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Donnée non disponible

Mucapur-MP *No Change Service!*

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 27.02.2014

Date de la première version publiée
27.02.2014**Mutagénicité sur les cellules germinales****Composants:****Silicic acid, sodium salt:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

1,3- dichlorohexahydro-1,3,5-triazin-2,4,6-, sodium salt:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

Cancérogénicité**Composants:****Silicic acid, sodium salt:**

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

1,3- dichlorohexahydro-1,3,5-triazin-2,4,6-, sodium salt:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Silicic acid, sodium salt:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

1,3- dichlorohexahydro-1,3,5-triazin-2,4,6-, sodium salt:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

Tératogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

Tératogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Produit**

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:****Silicic acid, sodium salt:**

Rat: NOAEL: 227 mg/kg, Oral(e), Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Mucapur-MP *No Change Service!*

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 27.02.2014

Date de la première version publiée
27.02.2014**Information supplémentaire****Produit**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Produit**

Évaluation Ecotoxicologique

|| Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****Silicic acid, sodium salt:**

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

1,3- dichlorohexahydro-1,3,5-triazin-2,4,6-, sodium salt:

Biodégradabilité : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****Silicic acid, sodium salt:**

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

1,3- dichlorohexahydro-1,3,5-triazin-2,4,6-, sodium salt:

Bioaccumulation : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Bioaccumulation : Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable .

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****Silicic acid, sodium salt:**

Mobilité : Non applicable

1,3- dichlorohexahydro-1,3,5-triazin-2,4,6-, sodium salt:

Mobilité : Donnée non disponible

Alkyl-polyéthylèneglykol-polybutylenglykoléther:

Mobilité : Absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit**

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes**Produit**

|| Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mucapur-MP *No Change Service!*

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 27.02.2014

Date de la première version publiée

27.02.2014

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit	: Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).
Emballages contaminés	: Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.
Code d'élimination des déchets	: CED 070601
Code d'élimination des déchets(Groupe)	: Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR	: UN 3253
IMDG	: UN 3253
IATA	: UN 3253

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	: DISODIUM TRIOXOSILICATE
IMDG	: DISODIUM TRIOXOSILICATE
IATA	: Disodium trioxosilicate

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: 8
IMDG	: 8
IATA	: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: C6
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
Code de restriction en tunnels	: E
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 8
EmS Code	: F-A, S-B

Mucapur-MP *No Change Service!*

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 27.02.2014

Date de la première version publiée

27.02.2014

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 864
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 8

14.5 Dangers pour l'environnement**ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses : La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Autres réglementations : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

SECTION 16: Autres informations**Texte complet pour phrases R**

R22	: Nocif en cas d'ingestion.
R31	: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R34	: Provoque des brûlures.
R36/37	: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R37	: Irritant pour les voies respiratoires.
R38	: Irritant pour la peau.
R50	: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mucapur-MP No Change Service!

Version 04.00 Date de révision 22.04.2015

Date de dernière parution 27.02.2014

Date de la première version publiée
27.02.2014

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet pour phrase H

EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
 H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
 H302 : Nocif en cas d'ingestion.
 H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H315 : Provoque une irritation cutanée.
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Met. Corr.	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	Irritation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Information supplémentaire

Les changements envers la dernière édition!!!

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.